

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE: Le 11 avril 2016 N^o 2016-07

CATÉGORIE: MISES SOUS CONTRAT

DESTINATAIRES: Agents généraux administrateurs, agents généraux, courtiers et conseillers autonomes

OBJET: Surveillance des conseillers parrainés

Introduction

L'Empire Vie doit suivre des règles très strictes en ce qui a trait aux conseillers qu'elle parraine aux fins du permis. L'organisme de règlementation attribue des responsabilités accrues aux assureurs qui parrainent des conseillers. Ces responsabilités concernent principalement la surveillance des pratiques des conseillers et le suivi de leur aptitude à exercer. Nous mettons donc en place un programme de surveillance pour l'ensemble de nos conseillers parrainés afin de mieux exercer ces responsabilités.

Surveillance de la conformité

Nous communiquerons avec nos conseillers parrainés 90 jours avant le renouvellement de leur permis. Nous leur demanderons alors de remplir le formulaire d'attestation de la conformité ci-joint dans lequel ils confirmeront qu'ils se conforment aux exigences sectorielles et règlementaires. Ils devront immédiatement corriger toute lacune notée. Nous effectuerons aussi des vérifications ponctuelles aléatoires des exigences dans le cadre desquelles ils devront nous fournir des copies de documents.

Exigences de production

Les conseillers parrainés devront remplir l'exigence de production annuelle de 10 000 \$ en commission de première année et soumettre la majeure partie de leurs affaires auprès de l'Empire Vie. Nous comprenons que les conseillers choisissent des produits qui répondent aux besoins de leurs clients; ils peuvent donc placer des affaires auprès d'autres assureurs. Toutefois, l'Empire Vie est tenue responsable des activités de ses conseillers parrainés. Il est difficile d'effectuer une surveillance adéquate d'un conseiller qui place la majeure partie de ses affaires auprès d'un autre assureur. Les conseillers devraient solliciter le parrainage de l'assureur auprès duquel ils placent la majeure partie de leurs affaires.

Autres facteurs

L'Empire Vie examinera aussi des données internes comme le taux de maintien en vigueur, toute plainte des consommateurs et tout problème en matière de pratiques commerciales. De cette façon, nous obtiendrons un portrait détaillé des pratiques des conseillers parrainés.

Veuillez communiquer avec l'équipe des Pratiques de distribution à <u>distribution.practices@empire.ca</u> si vous avez des questions concernant ce nouveau programme.

Compétence

Carol Anne Bracciodieta, directrice, Service à la clientèle, Placements et Services aux courtiers

ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES CONSEILLERS PARRAINÉS

Dans le présent document, « Empire Vie » s'entend de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Nom du conseiller		Date	
Le conseiller est parrainé par l'Empire Vie dans les provinces suivantes :			
Veuillez joindre une feuille au présent document avec tous les détails si vous répondez par « Non » à l'une des questions ci-dessous.			
 Je fournis une divulgation conforme aux normes du secteur par écrit à mes nouveaux clients ainsi qu'à mes clients existants lorsque je les rencontre. Cette divulgation comprend les éléments suivants : a. les sociétés représentées; b. la nature de ma relation avec ces sociétés; c. la façon dont je suis rémunéré, y compris toute rémunération complémentaire; d. tout conflit d'intérêts potentiel; et e. le droit du consommateur de demander des renseignements additionnels. 		O oui	
2. Je m'assure toujours que mes recommandations de produits d'assurance et que mes conseils professionnels répondent aux besoins du client au moment de la vente. Je remplis la documentation appropriée pour effectuer une vente en fonction des besoins selon les faits et les renseignements obtenus du client.			○ oui ○ non
 3. Je conserve une trace écrite des documents suivants dans le dossier de mes clients à titre de pratique exemplaire : toute discussion pertinente; une copie du consentement concernant les renseignements personnels; une copie de tout document de divulgation; une copie de toute illustration de police pertinente; une copie de toute évaluation des besoins. 		○ oui ○ non	
4. Je satisfais à toutes les exigences réglementaires de conformité en matière de protection des renseignements personnels : je tiens des politiques et des procédures écrites en matière de protection des renseignements personnels à jour, dont des procédures visant à signaler à l'Empire Vie un manquement dans la protection des renseignements personnels qui touchent les polices de l'Empire Vie, et j'ai désigné un chef de la protection des renseignements personnels. Je m'assure que tout employé et moi-même bénéficions d'une formation continue en la matière.			○ oui ○ non
 5. Je satisfais à toutes les exigences réglementaires de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, y compris : un agent de la conformité désigné; la mise en place de politiques et de procédures écrites à jour; l'évaluation et l'examen des risques à mesure que mes affaires évoluent; une formation continue pour tout employé et moi-même et des tests d'efficacité des politiques et des procédures au moins tous les deux ans. 			O oui
6. Je suis au fait des exigences relatives à la formation continue (FC) auxquelles je dois satisfaire dans toute province où je détiens un permis. Je réponds actuellement à ces exigences. Je tiens des dossiers détaillés de mes unités de FC advenant le cas où je devrais fournir des pièces justificatives à un organisme de réglementation.			O oui
7. Je détiens les titres suivants (veuillez indiquer l'année d'obtention à côté de chaque titre que vous détenez) : O Assureur-vie agréé O Pl. financier agréé O Certified Health Insurance Specialist O Conseiller financier agréé O Autre Si vous étudiez en vue d'obtenir l'un de ces titres, veuillez joindre une feuille distincte avec les détails.			O oui
8. Je suis membre des associations sectorielles suivantes :			O oui
O Advocis O CISF O Autre:			O non
En plus des éléments spécifiques ci-dessus, j'ai agi et je continuerai d'agir en tout temps conformément à toutes les exigences réglementaires et lignes directrices, y compris les législations relatives à la protection des renseignements personnels et à la lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi qu'au code de déontologie contenu dans la législation provinciale applicable et à celui des partenaires de la distribution de l'Empire Vie, de même que selon les directives professionnelles, telles qu'elles ont été adoptées par les responsables de la réglementation d'assurance et toute autre organisation professionnelle reconnue du secteur.			
Signature Date			
Nom (en lettres moulées)	Titre		

